

Éléments de cadrage : concertation et PLUi

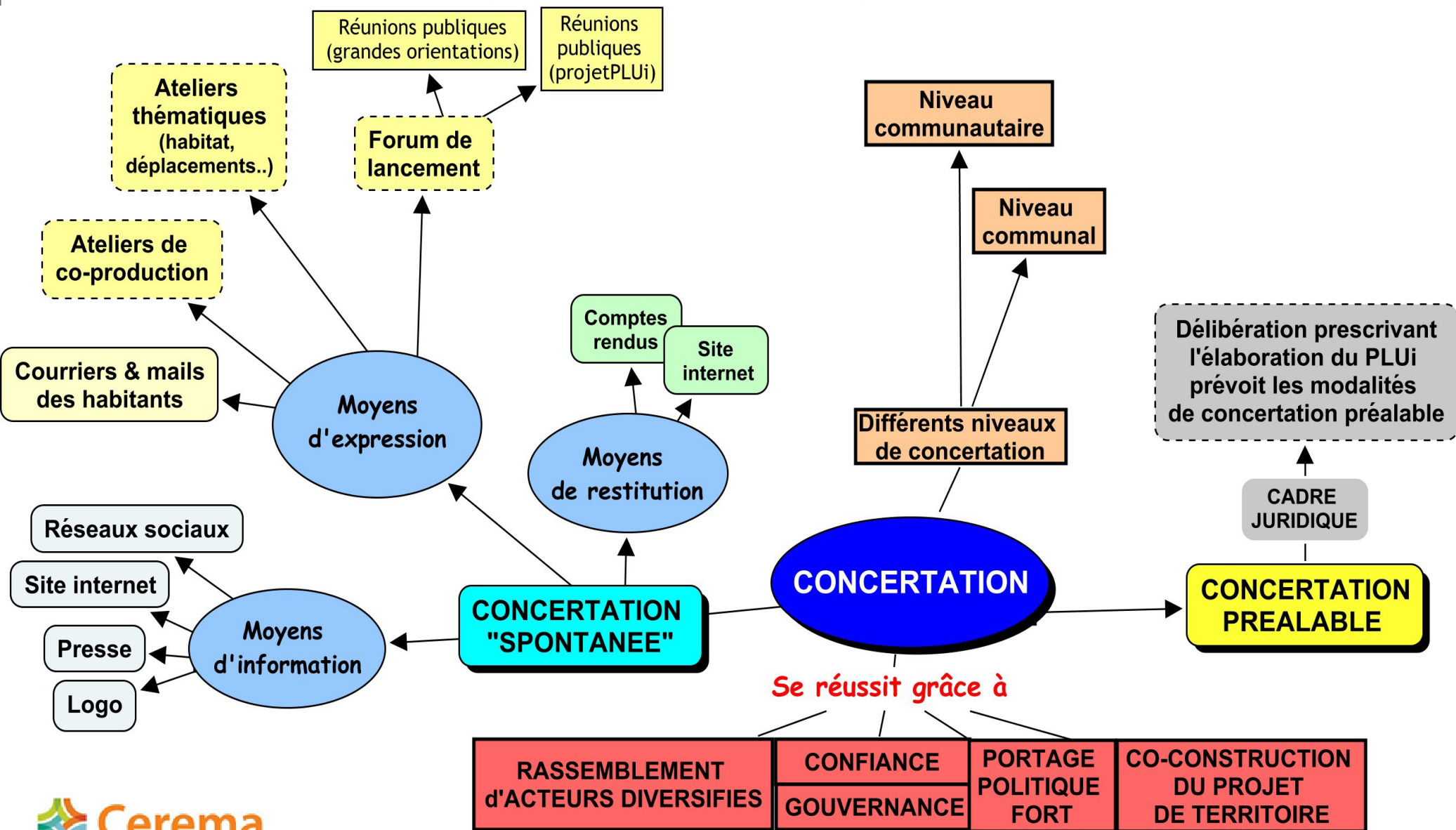
26 mai 2015

Club PLUi Picardie

Nathalie PITAVAL

CEREMA Nord Picardie





L'enjeu de la concertation : comment mobiliser le public ?

Pour et avec quels acteurs ?

- **PPA** : personnes publiques associées
- **Monde économique** : comment l'amener à participer ?
- **Citoyens/usagers** (et pas seulement des associations d'usagers)
- Comment interroger les usagers dans un autre lieu que chez lui (effet Nimby) ?

Méthodes et outils de concertation

- **Des méthodes classiques** :
 - réunions publiques,
 - ateliers participatifs,
 - forums
 - tables-rondes...
- **Des méthodes plus originales** :
 - ateliers de co-production (trigger)
 - marches commentées, « diagnostics en marchant », balades urbaines...
 - jeux de rôle,
 - pièces de théâtre

La charte de la concertation

- Précise modalités de la concertation (étapes & objectifs)
- Essentielle au public pour s'approprier la démarche de concertation et donc intervenir

Quelle concertation pour quel PLUI ?



Concertation obligatoire (art L 300-2 Code de l'urbanisme) et concertation « spontanée »

- Élaboration d'un PLUi : occasion de « réinventer » **les processus de participation et de concertation du public**
- La concertation est en train d'évoluer, elle n'est plus seulement réglementaire
- Concertation préalable (obligatoire) :
condition de la réussite du PLUi (assurer la sécurité juridique du PLUi)
- Concertation « spontanée » pour faire adhérer et co-construire le projet par les acteurs (citoyens, usagers divers) :
condition de réussite intrinsèque de la construction d'un projet de territoire et de la déclinaison de ce projet dans les documents constitutifs du PLUi

Réussir sa concertation

- Construire une **culture du territoire** et un **projet d'intérêt général** :
- **Entendre tous les intérêts individuels** mais les mettre en avant que s'ils peuvent se traduire par des **enjeux collectifs**
- Faire comprendre grâce à la concertation que « **le PLUi n'est pas une dépossession mais un exercice en commun dans une communauté** », Ph.Schmit (AdCF), séminaire du 2ème club PLUi national (2013)
- **Organiser et définir les modalités de la concertation**, qui doivent être définies dans la délibération prescrivant le PLUi
- 5 mots clefs de la concertation : **méthode, temps, patience, énergie, réactivité**

Ressources documentaires sur la concertation

- Fiche « **PLUi et concertation** », club PLUi national (avril 2014) : disponible sur l'extranet http://www.territoires-ville.cerema.fr/IMG/pdf/PLUi_et_concertation_cle7879e3.pdf
- Fiche « **Participation du public : mesure relative à la concertation préalable facultative, « fiche loi ALUR** », avril 2014, disponible sur le site internet du ministère : http://www.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_participation_du_public_mesure_relative_a_la_concertation_prealable_facultative.pdf
- **La concertation citoyenne dans l'élaboration des PDU - Principaux enjeux et tendances récentes en France**, Cerema, Collection "mobilités et transports - pratiques locales", à paraître en juin 2015
- Fiche thématique "**concertation**" de l'ouvrage **PLU et déplacements - Analyse de cas et enseignements**", Cerema, à paraître en septembre 2015

• **L'extranet du Club PLUi est accessible à l'adresse suivante :**
<http://extranet.plui.territoires.gouv.fr/>

Utilisateur : plui

Mot de passe : extr@plui

Merci de votre attention

Contacts CEREMA Direction territoriale Nord Picardie :

Nathalie Pitaval : nathalie.pitaval@cerema.fr

Sylvie Mathon : sylvie.mathon@cerema.fr